

Déposée sur le site le

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ SEANCE DU 13 JUIN 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 42 Ont participé au vote : 50 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 1 Date de la convocation : 06 Juin 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Frais de mission intervenant extérieur</p> <p>N° d'Ordre : 170-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Bruno GUERIN, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Françoise ELLIOTT, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Henri GUITART a donné procuration à Jean MAURY, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Patrice ARRO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Olivier CHAUVÉAU, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Géraldine BOUVIER, Corinne DE MOZAS, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Marie-Edith PERAL</p>	

Le Président,

RAPPELLE que la Communauté de Communes est lauréate d'un appel à projet de la Région et de l'Agence de l'eau visant à la désimperméabilisation des cours d'écoles.

PRECISE que la candidature de la communauté prévoyait une phase de sensibilisation des publics et dans ce cadre il a été programmé l'intervention de Mr Francois DULAC : chercheur-ingénieur CEA du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement à Paris-Saclay, médiateur scientifique pour l'Institut francilien Pierre Simon Laplace.

Monsieur François DULAC interviendra sur 3 sessions (20/6/2023 au 22/06/2023) :

- Corps encadrant éducatif : invitation des enseignants des écoles primaires et maternelles, collège, lycée, IEN, personnel centres de loisirs. Conférence sur l'urgence climatique, suivie par une animation-découverte du jeu sérieux coopératif Climat Tic-Tac.,

- Ados des PIJ et enfants des ADL à partir du CE2 : Découverte du jeu sérieux coopératif Climat Tic-Tac incluant un débriefing collectif,

- Elus du conseil communautaire. Conférence de sensibilisation à l'urgence climatique sur une séance de 2 h, présentation brève du jeu en fin de séance.

DIT QUE le paiement de la prestation de Mr DULAC sera constitué par la prise en charge des frais réels de déplacement (transport, hébergement, etc.) au vu des états de dépenses (factures et notes de frais) présentés et nécessaires pour assurer sa venue et sa prestation.

PROPOSE au conseil de prendre en charge les frais relatifs à l'intervention de M. DULAC F.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 49 voix POUR et 1 ABSTENTION.

ACCEPTE de prendre en charge le remboursement les frais réels engagés (déplacement, hébergement, restauration) relatifs à l'intervention de M. DULAC François. Ces frais pourront être remboursés selon les cas soit directement à Mr DULAC soit aux prestataires concernés le cas échéant.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 28 juin 2023

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

